

MINES

ARRÊTÉS SPÉCIAUX

Arrêté royal du 16 janvier 1923 révoquant la concession de mines de houille de « Masse-et-Droit-Jet », d'une contenance de 43 hectares 28 ares s'étendant sous la commune de Gilly, octroyée par arrêté royal du 26 juin 1860.

Arrêté royal du 16 janvier 1923 révoquant la concession des mines de zinc et de plomb de « Barbençon », s'étendant sous une superficie de 631 hectares dépendant de la commune de même nom et accordée par arrêté royal du 10 septembre 1853.

Arrêté royal du 17 janvier 1923, autorisant la Société anonyme des Charbonnages, Hauts Fourneaux et Mines de Strépy-Bracquegnies, à occuper pour les besoins de son exploitation, une parcelle de terrain sise à Thieu, cadastrée Section C, n° 544, d'une contenance de 1 hectare 20 ares, appartenant au Comte de Lichtervelde, à Gages.

Arrêté royal du 30 janvier 1923, révoquant la concession de mines de houille de « La Rochelle et Charnois », d'une superficie de 152 hectares 95 ares 99 centiares dépendant des communes de Roux et de Courcelles et ayant fait l'objet des arrêtés royaux des 20 août 1849 et 7 octobre 1890.

Arrêté royal du 10 février 1923, autorisant :

1° la Société civile du Charbonnage de Jupille à céder à la Société anonyme des Charbonnages de Bonne-Espérance, Batterie et Violette, la concession de Jupille octroyée par arrêté royal du 30 août 1863;

2° la Société anonyme des Charbonnages de Bonne-Espérance, Batterie et Violette à acquérir la susdite concession et à la réunir à sa propre concession d'Espérance et Violette;

3° cette dernière Société à enlever les espontes séparatives des deux concessions à réunir : celles-ci restant soumises aux clauses et conditions de leurs cahiers des charges respectifs.

Arrêté royal du 19 février rectificatif de l'arrêté royal du 17 janvier 1922 et portant à 604 hectares 39 ares 25 centiares l'étendue superficière de la concession de « Trou Souris, Houleux, Homvent », de la Société anonyme des Charbonnages de l'Est de Liège : cette étendue avait été fixée à 588 hectares 99 ares 25 centiares par l'arrêté royal du 17 janvier 1922.

Arrêté royal du 5 mars 1923 déclarant d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer aérien, destiné à relier à l'Amblève, la carrière de Soupré-Remouchamps, de la Société anonyme des Carrières de la Falize.

Arrêté royal du 8 avril 1923, accordant à titre d'extension à la Société anonyme des Charbonnages du Boubier, à Châtelet, la concession des mines de houille gisant sous une étendue de 151 hectares 32 ares 52 centiares, dépendant des communes de Bouffioulx, Couillet et Loverval.

La Société est autorisée à rompre l'esponte de sa concession le long de l'extension accordée, à condition de réserver une esponte de dix mètres le long et à l'intérieur des autres limites de sa concession.

Le même arrêté accorde, à titre d'extension, à la Société anonyme des Charbonnages d'Ormont, à Châtelet, la concession des mines de houille gisant sous un territoire de 95 hectares 55 ares dépendant des communes de Bouffioulx et d'Acoz.

La dite Société est autorisée à rompre l'esponte de la concession le long de l'extension accordée, à condition de réserver une esponte de 10 m. le long et à l'intérieur des autres limites de sa concession.

Arrêté royal du 20 avril 1923 révoquant la concession des mines de houille des « Combles de Noël au Bois de Lobbes », d'une contenance de 68 hectares s'étendant sous le territoire de la commune de Gilly (ancien Bois de Lobbes), et octroyée, à titre de maintenue, par arrêté royal du 4 août 1849.

Arrêté royal du 20 avril 1923 révoquant la concession de mines de houille du « Bois d'Elville », d'une superficie de 27 hectares, dépendant de la commune de Jumet, octroyée par arrêté royal du 3 mai 1846.

Arrêté royal du 22 avril 1923, révoquant la concession des mines de manganèse et de pyrite de fer de « La Vecquée », d'une superficie de 239 hectares, dépendant des communes de Malonne, Namur et Wépion, octroyée par arrêté royal du 5 avril 1858.

Arrêté royal du 30 avril 1923, révoquant la concession des mines de houille de « Bois d'Orjo », d'une étendue de 45 hectares 63 ares, sous Jambes, accordée par arrêté royal du 20 août 1823.

Arrêté royal du 20 mai 1923, révoquant la concession des mines de plomb de « Dourbes », d'une superficie de 426 hectares, s'étendant sous les communes de Dourbes et de Fagnolles, octroyée par arrêté royal du 27 avril 1850.

Arrêté royal du 23 juillet 1923, accordant :

1° à la Société anonyme des Charbonnages Réunis de Roton-Farciennes et Oignies-Aiseau, à Tamines, à titre d'extension de la concession d'Oignies-Aiseau, concession de mines de houille gisant sous une étendue de 224 hectares 50 ares des communes d'Aiseau, Presles et Le Roux;

2° à la Société anonyme des Charbonnages d'Ormont, à Châtelet, à titre d'extension de sa concession d'Ormont, concession des mines de houille gisant sous une étendue de 14 hectares 50 ares de la commune de Presles et de la ville de Châtelet;

3° à la Société anonyme du Charbonnage d'Aiseau-Presles, à Farciennes, à titre d'extension de sa concession de Tergnée-Aiseau-Presles, concession des mines de houille gisant sous une étendue de 229 hectares des communes d'Aiseau-Presles et Le Roux.

Les redevances à payer aux propriétaires de la surface sont fixées, pour chacune des trois extensions, à fr. 0.50 par hectare et 1/2 p. c. du produit net de la mine.

Chacune des trois Sociétés est autorisée à rompre l'esponte de sa concession le long de l'extension qui leur est accordée, à condition de réserver le long et à l'intérieur des autres limites une esponte de dix mètres d'épaisseur.

Arrêté royal du 24 juillet 1923, autorisant la Société anonyme Métallurgique de Sambre-et-Moselle, à occuper, pour les besoins de sa concession de mines de houille de Ciplu, une bande de terrain de 4 m. de largeur dans les parcelles cadastrées Section A, n^{os} 396, 400, 412A et 412B de la commune de Ciplu.

Arrêté royal du 26 juillet 1923, déclarant d'utilité publique, l'établissement d'un transport aérien destiné à relier le siège n^o 3 (Grand Trait) de la concession des Charbonnages Réunis de l'Agrappe, appartenant à la Société anonyme « Compagnie des Charbonnages Belges », à Frameries, à un terrain réservé à un terril. Ce transport aérien traversera, aux confins des communes de La Bouverie et de Frameries, la rue de Blaugies et le sentier rattachant cette voie à la rue de Jemappes.

Arrêté royal du 4 août 1923, révoquant la concession des mines de houille de « Manage », d'une contenance de 1,450 hectares s'étendant sous les communes de Seneffe, Gouy lez-Piéton, Chapelle lez-Herlaimont, Bellecourt et Fayt.

Arrêté royal du 18 septembre 1923, accordant à la Société anonyme du Bois de Cazier, Marcinelle et du Prince, à titre d'extension, la concession des mines de houille gisant sous un territoire de 6 hectares 62 ares 32 centiares, dépendant de la commune de Couillet et entièrement enclavé dans le périmètre de la concession rectifié par l'arrêté royal du 3 octobre 1922.

La Société est autorisée à supprimer les espontes existant entre l'extension accordée et la concession ancienne, à charge de maintenir une esponte de 10 m. d'épaisseur tout le long d'une droite O' (en rouge), F (noir), Z (rouge) et N (noir) du plan annexé à la demande.

Les redevances à payer sont celles mentionnées au cahier des charges de la concession primitive.

Arrêté royal du 18 septembre 1923 autorisant la Société anonyme des Charbonnages de Masses-Diarbois à céder et la Société anonyme des Charbonnages Réunis de Charleroi à acquérir, une partie de la concession de mines de houille de Masses et Diarbois gisant sous une étendue de 2 hectares 75 centiares de la commune de Ransart.

L'étendue de la concession de Masses et Diarbois est réduite de 588 hectares 92 ares à 586 hectares 91 ares 25 centiares. Celle des Charbonnages Réunis de Charleroi est portée de 786 hectares 33 ares 75 centiares à 788 hectares 34 ares 5 centiares.

La Société anonyme des Charbonnages Réunis de Charleroi est autorisée à supprimer les espontes entre sa concession actuelle et la partie acquise.

Les deux Sociétés doivent maintenir une esponte de 10 mètres d'épaisseur le long et à l'intérieur de leurs nouvelles limites.

Arrêté royal du 18 septembre 1923, révoquant la concession des mines de houille « Bonnet et Veine à Mouches », d'une contenance de 263 hectares 11 ares dépendant des communes de Quaregnon et Flénu, octroyée à titre de maintien, par arrêté royal du 16 janvier 1824.

Arrêté royal du 18 septembre 1923, révoquant la concession de mines de houille de « Fosse au Bois », d'une contenance de 370 hectares dépendant des communes de Flénu et de Quaregnon.

Arrêté royal du 18 septembre 1923, révoquant la concession des mines de houille de « Jausquette-sur-Dames », d'une contenance de 263 hectares 11 ares dépendant des communes de Quaregnon et Flénu, octroyée par arrêté royal du 3 avril 1830.

Arrêté royal du 18 septembre 1923, révoquant la concession des mines de fer de « Borzée, Thy-le-Château, Gourdinne », d'une superficie de 687 hectares 17 ares 91 centiares, accordée par arrêté royal du 5 janvier 1829.

Arrêté royal du 18 septembre 1923, révoquant la concession des mines de fer d'« Olloy », d'une superficie de 69 hectares 17 ares 79 centiares, accordée par arrêté royal du 19 août 1827.

Arrêté royal du 18 septembre 1923, révoquant la concession de mines de manganèse d'« Arbrefontaine », d'une superficie de 256 hectares, octroyée par arrêté royal du 3 février 1863.

Arrêté royal du 5 octobre 1923, autorisant la Société anonyme Compagnie de Charbonnages Belges, à Frameries, à céder, par voie d'apport, à la Société anonyme des Acières d'Angleur, à Tilleur, la concession des mines de houille des « Charbonnages Réunis de l'Agrappe » et la concession de l'« Escouffiaux » dont elle est propriétaire.

Arrêté royal du 5 novembre 1923, autorisant les propriétaires de la concession des mines de houille de « Bois et Boursu », d'une superficie de 240 hectares 57 ares et 36 centiares dépendant des communes de Bois, Boursu et Clavier, à céder et la Société anonyme « Compagnie Minière Belge » à acquérir la dite concession de « Bois et Boursu ».

SOMMAIRE DE LA 1^{re} LIVRAISON, TOME XXV

SERVICE DES ACCIDENTS MINIERS ET DU GRISOU

<i>Institut National des Mines, à Frameries. — Inflammation du grisou par les lampes et les explosifs</i>	Em. Lemaire	3
<i>Les accidents survenus dans les Charbonnages pendant l'année 1920. — Les accidents dus à des éboulements</i>		23

MÉMOIRE

L'état actuel de la question des parachutes de mines	Alex. Dupret	75
--	--------------	----

NOTES DIVERSES

Le traînage électrique par câbles sans fin aux Charbonnages de Winterslag, à Genck.	A. Meyers	147
Résumé de nos connaissances sur la géologie de la Campine.	X. Stainier	163
Données nouvelles sur la Constitution du gisement houiller du Limbourg Néerlandais.	A. Renier	187

LES SONDAGES ET TRAVAUX DE RECHERCHE DANS LA PARTIE MÉRIDIIONALE DU BASSIN HOULLER DU HAINAUT (23^e suite)

No 27. Sondage de Beignée		197
No 36. Sondage de Fayt-le-Franc		199
No 50. Sondage de Givry (route d'Haulchin).		204
No 74. Sondage de Gozée-Village		206
No 75. Sondage de Gerpinnes		207
No 94. Sondage de Marbaix-la-Tour		209

LE BASSIN HOULLER DU NORD DE LA BELGIQUE

Situation au 31 décembre 1923	J. Vrancken	211
---	-------------	-----

BIBLIOGRAPHIE

Etude sur les formations postpaléozoïques du bassin de la Haine, par M. J. Cornet. — Relief du socle paléozoïque, par MM. J. Cornet et Ch. Stevens. — 2 ^e livraison. — Feuilles: Jurbise, Obourg, Le Rœulx, Seneffe, Mons, Givry, Binche, Morlanwelz. — Bruxelles 1923		233
---	--	-----

DIVERS

Fondation Carnegie. — Extrait de la liste des récompenses attribuées par la Commission administrative du « Carnegie Hero Fund » pour l'année 1922		235
Fondation George Montefiore. — Prix triennal.		236